

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing / Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps / Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pages wholly or partially obscured by errata slips,
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best
possible image / Les pages totalement ou
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion along
interior margin / La reliure serrée peut causer de
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge
intérieure. | <input type="checkbox"/> | Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the best
possible image / Les pages s'opposant ayant des
colorations variables ou des décolorations sont
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image
possible. |
| <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have been
omitted from filming / Il se peut que certaines pages
blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x				18x				22x					26x				30x					
		12x				16x					20x					24x				28x					32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

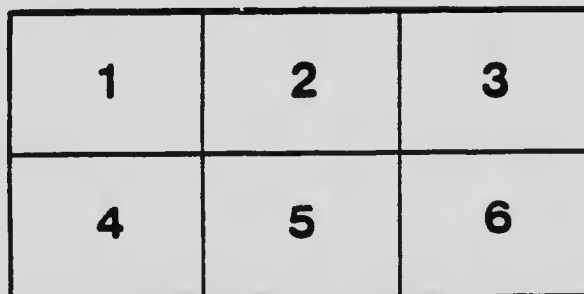
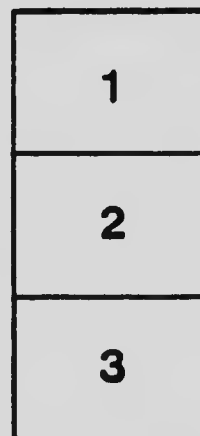
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5
5.0



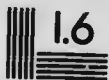
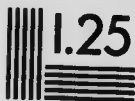
5.6



6.3
7.1



8.0
9.0



APPLIED IMAGE Inc

East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

1907

Aux jeunes gens de la campagne.

DISCOURS A PRONONCER

écrit
par l'un d'entre eux.

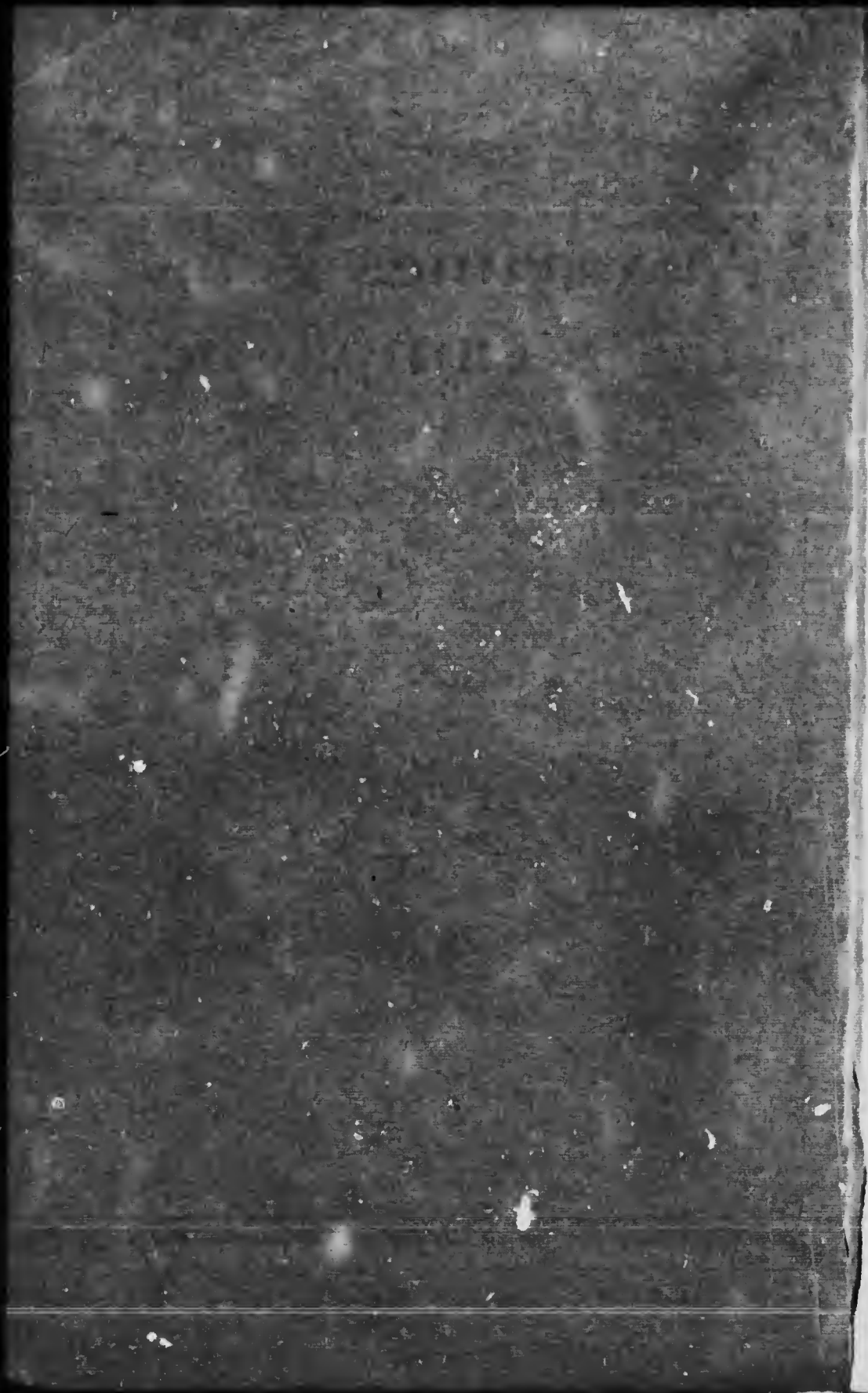


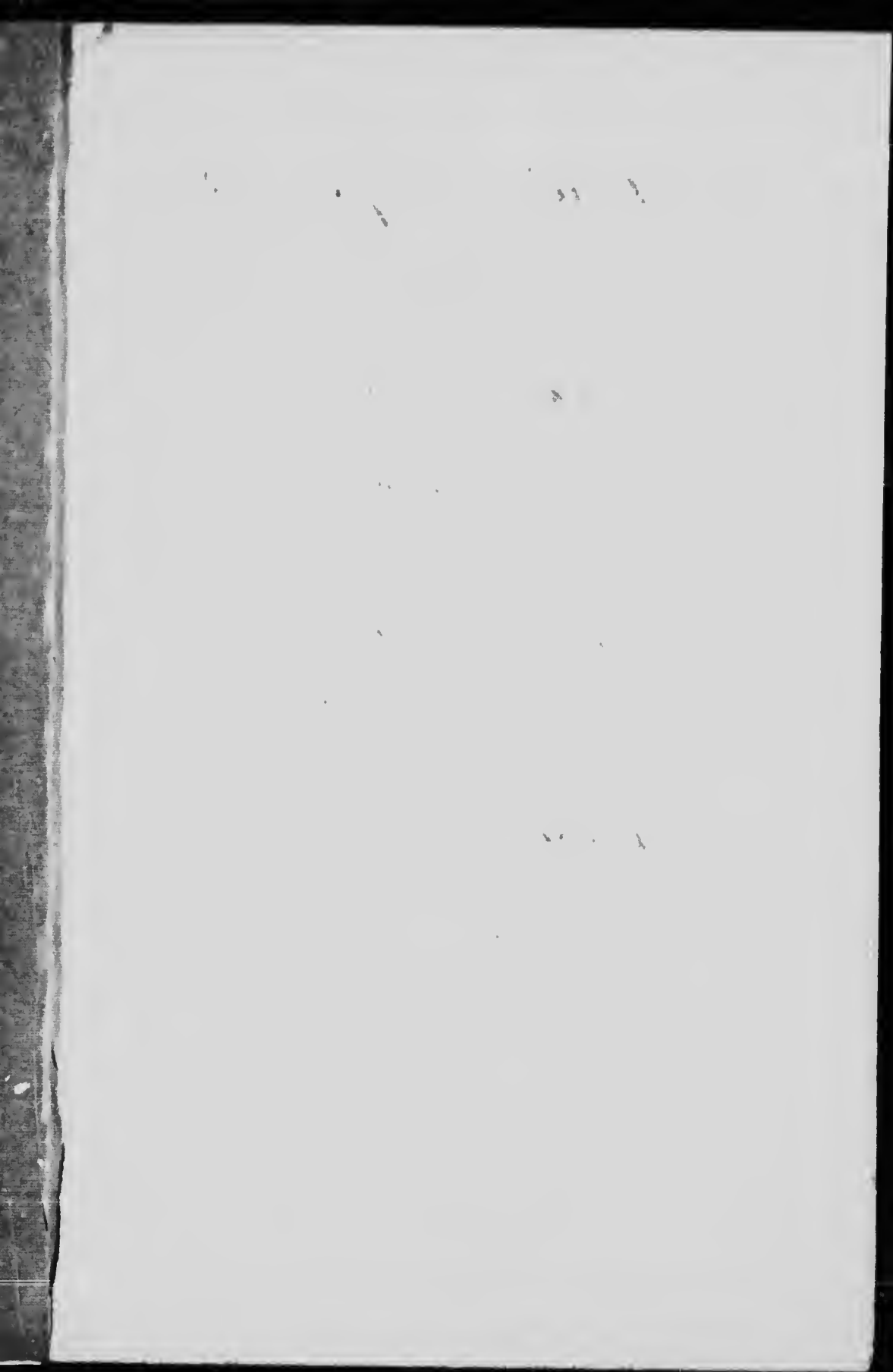
Présenté par le

R. P. HUGOLIN,
*missionnaire de la tempérance,
leur ami.*



Montréal
1907





A. Monsieur A. F. D. Dupuy
Archiviste -

Je vous en remercie respectueusement
et vous en prie -

P. Heyobai o. f. m.

Le 4 mai 1907

Aux jeunes gens de la campagne.

DISCOURS A PRONONCER

écrit
par l'un d'entre eux.

Présenté par le

R. P. HUGOLIN,
*missionnaire de la tempérance,
leur ami.*



Montréal
1907

Imprimi potest.

FR COLOMBAN-MARIE,
O. F. M.
ce 27 février, 1907.



Imprimatur :

3 mars, 1907
† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL

Chers jeunes gens, mes amis,

Avez-vous jamais prononcé un discours?... Eh bien, je viens vous proposer d'en prononcer un. Ce sera un magnifique discours, qui fera du bien, et fera parler de vous, je vous en réponds. Où donc ferez-vous ce discours? dans votre paroisse. Quand cela? Ici au 1^{er} mai.

Écoutez.

Vous savez, mes amis, que d'ici au 1^{er} mai sera débattu, dans la salle du conseil municipal de votre paroisse, l'octroi d'une licence d'anberge. Le diable fera plaider sa cause — je ne sais qui sera son avocat, mais il en aura un et même plusieurs. Ne voudriez-vous pas vous faire l'avocat de Dieu, des femmes, des jeunes filles, le vôtre? car vous ne voulez pas de licence dans la paroisse, n'est-ce pas?

Il y a dans cet acte quelque chose de grand et

de généreux, de nature à tenter un jeune homme. Ai-je tort d'avoir pensé à vous ? ai-je tort de compter sur votre courage ?

Voici donc, mes amis, ce que je vous propose. Je voudrais que le jour où sera discuté l'octroi d'une licence, l'un d'entre vous, appuyé par tous ses amis, se présentât devant le conseil, et avec tout son cœur et de sa plus belle voix, haranguât à peu près comme suit monsieur le Maire et messieurs les Conseillers.



DISCOURS A PRONONCER

par un jeune homme intelligent et courageux,

DEVANT LE

Conseil municipal de sa paroisse

CONTRE

l'octroi d'une licence.

—————oOo—————

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers.

Pardon si je viens interrompre vos débats sur la question qui vous occupe si fortement, à savoir s'il ne serait pas à propos d'accorder une licence à Mr Boisdou pour cette paroisse. La requête est bien en règle, et porte le nombre voulu de signatures. Mais, Messieurs, il ne convient pas que vous écoutiez le plaidoyer du seul demandeur, il faut encore, c'est votre devoir, que vous entendiez le plaidoyer des jeunes gens qui ne veulent pas de licence dans la place ; Mr Boisdou ne vous montre que le beau côté de la médaille ; il importe que vous en considériez aussi très attentivement le revers, qui est loin d'être aussi beau. En un mot, Messieurs, il faut que vous pesiez soigneusement les ennuis, les hontes, les misères : pleurs des mères et des enfants, dégradations des ivrognes, ruines de tout genre — des santés et des fortunes, accidents et malheurs, les désastres variés et incalculables qui seront peut-être la conséquence d'une licence dans la paroisse, et que vous mettiez tout cela en balance avec le peu de bien qu'une auberge pourrait peut-être y produire.

On vous dit que l'on tiendra un honnête et ferme règlement. Eh bien, soit ! Monsieur Boisdon a l'intention de tenir un bon règlement, et il le tiendra. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? qu'est-ce que tenir un bon règlement ? Ceci, tout simplement : monsieur Boisdon ne vendra pas à des mineurs, ni à des gens ivres, ni le dimanche.

Mais un bon règlement empêchera-t-il les gens de s'enivrer ? qui osera le prétendre ! Quand ils seront ivres, on ne leur donnera plus de boisson, c'est le règlement. Mais tant qu'il ne seront pas ivres, on leur en donnera, c'est-à-dire qu'on les laissera boire tant qu'ils le voudront : ce n'est pas contre le *bon règlement*.....

Écoutez bien la conversation que j'eus l'autre jour avec un cultivateur d'une paroisse voisine, M. X..., un des meilleurs habitants de l'endroit, que tous vous connaissez. Je lui demandais comme ça . Voyons, Monsieur, comment vous trouvez-vous de votre licence ?

Voici sa réponse :

“ M. A... est l'homme le mieux qualifié pour tenir hôtel. Il tient un bon règlement, il est strict ! Mais n'empêche que cet hôtel m'a déjà causé du dommage pour \$25.00. J'ai un grand garçon qui n'avait jamais pris de boisson, avant que cette licence fut accordée au printemps dernier. L'autre jour je l'envoyai au rang du Côteau chercher \$25.00 qui m'étaient dues. Il partit en compagnie de quelques amis. Au retour ils s'arrêtèrent à l'auberge et se mirent à boire. Ont-ils bu mon argent ? Je ne sais, toujours est-il que mes \$25.00 sont perdues. J'en avais besoin pour faire un paiement pressant, j'ai été obligé d'emprunter.”

Je demandai à monsieur X... : blâmez-vous l'hôtelier ? “ Non, me dit-il, ce sont les conseillers qui lui ont accordé sa licence que je blâme.” — Je lui demandai encore : votre garçon est-il le seul à qui pareil accident soit

arrivé ? — “ Non, il y en a bien d'autres que je connais. Et bien des pères de famille qui ont été les premiers à travailler pour faire obtenir la licence et ont signé la requête sont aujourd'hui les premiers à exécuter l'auberge.” Voilà ce que me raconta M. X...

Vous vous appuyez, Messieurs, sur la requête qui vous a été présentée. Avant un an, ceux-là mêmes qui l'ont signée voudront en effacer leurs noms avec leurs larmes. Je parle des honnêtes gens. Car pour les ivrognes qui l'auraient signée, ils ne comptent pas.

J'accorde toutcôis que ces signatures peuvent pour un instant vous faire hésiter. Mais croyez-vous que si les citoyens qui ne veulent pas de licence, que si les mères et les épouses, les jeunes filles et les enfants avaient eux aussi signé une requête, cette dernière ne serait pas couverte de signatures beaucoup plus nombreuses ? Est-ce que tous ceux-là ne comptent pas ? est-ce que ce ne sont pas eux qui auront le plus à souffrir d'une licence ? Et faut-il tenir compte seulement de la gourmandise du petit nombre et non point de la tempérance du grand nombre ? seulement du plaisir qu'auront certains à boire, et non pas de l'horreur de la population envers ceux qui auront bu ? seulement du désir d'une poignée d'ivrognes et non point de l'opposition de presque toute une paroisse ? ... Messieurs, c'est une injustice dont votre esprit public si dévoué à nos intérêts ne saurait se rendre coupable.

Du reste, Messieurs, pour ne parler que des jeunes gens, dont j'ai l'honneur d'être le porte parole, je suis sûr que si nous les jeunes avions signé et fait signer une requête contre l'octroi de la licence, cette requête serait couverte de signatures beaucoup plus nombreuses que ne l'est celle qui est devant vous.

Ne vous étonnez pas, Messieurs, de nous voir, nous les jeunes, si ardents contre une licence. Car c'est nous qui

en souffririons le plus dans l'avenir et maintenant. Si nous sommes célibataires, nous n'avons pas juré de l'être toujours. Avec une auberge au milieu de nous, nous serions trop exposés à boire et à contracter des habitudes d'ivrognerie, qui feraient maintenant pleurer nos mères, et plus tard nos épouses et nos enfants. Notre jeunesse nous expose assez sans que vienne encore s'ajouter la tentation immédiate d'un cabaret parmi nous. Nous voulons être sobres. Si nous ne le sommes pas, la paroisse de demain dont nous serons les citoyens, sera une paroisse d'ivrognes, et cela, nous ne le voulons pas !

Nous ne voulons pas que la foi et la vie chrétienne s'éteignent en nos âmes, et la boisson éteindrait ces grandes choses, qui sont le plus beau patrimoine du Canadien-français, comme elles sont le gage de son bonheur éternel.

Nous ne voulons pas que nos mères et nos sœurs souffrent de notre intempérance, et c'est pourquoi nous ne voulons pas d'auberge parmi nous !

Nous ne voulons pas que les jeunes filles qui seront un jour nos épouses rougissent maintenant de nous, et plus tard souffrent de nos brutalités ; et c'est pourquoi nous ne voulons pas d'auberge, où la boisson nous endurcirait le cœur et armerait nos bras contre ces frêles créatures !

Nous ne voulons pas que nos concitoyens nous montrent du doigt avec un geste de mépris ; et c'est pourquoi nous ne voulons pas d'auberge parmi nous !

Nous ne voulons pas devenir des êtres dégradés et vieillir avant l'âge ; et c'est pourquoi nous ne voulons pas d'auberge parmi nous !

Vous-mêmes, Messieurs les conseillers, comme du reste tous les pères de famille, vous souffririez d'une licence. Vos enfants ont été élevés, ont grandi à l'abri des séductions que présente un hôtel. Si par malheur ils prennent des habitudes d'intempérance, du moins

jusqu'à ce jour ce n'aura pas été occasionné par la présence d'une auberge. Mais si vous en établissez une et que vos enfants désolent leurs familles et deviennent la honte de vos cheveux blancs, votre douleur sera bien plus amère, car il vous faudra faire un *mea culpa* et dire : c'est ma faute, pourquoi ai-je demandé cette licence, pourquoi l'ai-je accordée ! Et c'est ce qui arrivera. Vos enfants, à force de voir entrer à l'hôtel et d'en voir sortir, voudront eux-mêmes y aller, pour en sortir d'abord un peu gais, puis complètement ivres.

Alors, adieu le bonheur dans les familles de ces jeunes gens ! adieu la joie, la paix, la douce tranquillité ! adieu les affections de famille ! adieu l'honnête aisance, l'amélioration de la terre, l'agrandissement de la fortune ! adieu, adieu ! Et à la place de toutes ces belles et bonnes choses chassées du foyer par des enfants ivrognes, des pleurs, des souffrances, des colères, des reproches, des blasphèmes, des coups, des outrages, des hontes, des ruines ! des bras levés contre cet hôtel pour l'accuser et peut-être des malédictions lancées contre l'aubergiste lui même !

Ah ! Messieurs, devant une si triste perspective vous hésiteriez encore ? Mais c'est vous qui seriez la cause de ces malheurs, vous surtout que condamneraient les épouses et les mères ! . . . Messieurs, ne chargez pas votre conscience d'une aussi terrible responsabilité. Soyez énergiques, et vous aurez la conscience plus tranquille au sortir de cette réunion.

On dit, Messieurs, qu'il faut un hôtel pour loger les voyageurs. D'abord, presque tous les voyageurs qui viennent dans cette paroisse y ont des parents ou des amis, et c'est chez eux qu'ils veulent loger. Ils viennent leur rendre visite. Mais supposons qu'il faille un abri pour les voyageurs. N'avons-nous pas une maison à cette fin, et qui est bien tenue ? Et si par hasard la maison s'emplit,

les étrangers peuvent toujours trouver à souper et à loger dans nos excellentes familles du rang. Du reste, quel besoin est-il d'un débit de boissons, pour donner l'hospitalité aux voyageurs? Qu'on entretienne pour eux une maison de tempérance, c'est parfait; ils y trouveront une meilleure table et de meilleures chambres, plus de propreté, de tranquillité et de sûreté que dans un débit de boissons: c'est ce qu'ils cherchent et dont ils ont besoin. Ils n'ont pas plus besoin de boisson que nous.

Ensuite, pour un voyageur qui passerait par l'hôtel, combien d'habitants y entreraient? 300 habitants pour un étranger. C'est le bon sens qui dit cela. De sorte qu'après tout l'hôtel serait bien plus pour les gens de la place que pour les étrangers, et nous les gens de la place nous ne voulons pas d'hôtel, nous n'en avons pas besoin!

On vous dit encore, Messieurs, qu'il faut de la boisson pour la maladie. Je ne comprends pas bien le sens de ces paroles. Veut-on dire qu'il faille de la boisson pour guérir les malades, ou qu'il en faille pour se rendre malade? De la boisson pour la maladie!! Comme si la boisson était un remède!... Chacun sait fort bien que les gens de la paroisse qui sont au cimetière n'y sont pas pour ne pas avoir assez bu... et que plusieurs qui y dorment sont morts d'avoir trop bu...

Voyons, quel est celui que la boisson a jamais guéri? La boisson a-t-elle jamais guéri de la consommation, du rhumatisme, d'une maladie de cœur, de foie ou de reins? préservé d'une attaque d'apoplexie, d'épilepsie ou de folie? remis un membre cassé? Hélas! au contraire elle a souvent engendré ces maladies, causé des accidents et des morts subites. Voilà tout ce que la boisson a à voir avec la maladie.

S'il nous faut absolument quelque chose de chaud quand nous nous sentons le système refroidi, nous avons ici deux marchands qui tiennent sans avoir besoin de

licence du Pain Killer. Voilà qui fait du bien, réchauffe, et n'assombrit pas le cerveau... il est vrai que ça ne rend pas gai...

On dit encore, Messieurs, qu'une licence rapportera au conseil \$50.00 par année. C'est vrai, ça rapportera \$50.00 à la caisse municipale. Mais avouez que ça enlèvera des centaines et des milliers de piastres à la paroisse, et non plus au profit du Conseil, c'est-à-dire en fin de compte de la prospérité publique, mais au profit d'un seul, l'aubergiste, qui se donnera bien garde de verser ces beaux écus entre les mains du Conseil. Donc, pour \$50.00 versées au Conseil, à la paroisse, \$1000 et \$5000 enlevées à la paroisse, au profit d'un seul. Et que fera l'aubergiste de notre argent? Fera-t-il améliorer nos terres, construire nos granges, réparer nos maisons? entretiendra-t-il les chemins et les fossés? Poser la question c'est y répondre. Avec cet argent il se bâtera une belle maison, agrandira ses propriétés, achètera de beaux meubles, de beaux habits pour lui et sa femme, et mettra le surplus à la banque au nez des habitants.

On vous dit enfin, Messieurs, qu'avec une licence on laissera dans la paroisse une forte somme d'argent que maintenant l'on va porter à Ville-Baie, où il y a plusieurs hôtels. J'entendais l'autre jour monsieur D... vieillard plein d'expérience et que tous vous estimez, exprimer son avis sur cette question. "On laissera, dit-il, de l'argent dans la paroisse, c'est vrai. Mais on en portera à Ville-Baie tout comme auparavant. Ça fera deux endroits pour dépenser, au lieu d'un seul. Aujourd'hui l'on va à Ville-Baie à jemm, on s'y munit d'une bouteille pour le retour. Lorsqu'il y aura une auberge ici, on achètera une bouteille pour descendre à Ville-Baie, et rendu là, on en achètera une autre pour remonter à Guives. Qu'on ne se fasse pas illusion. Du reste, voyez comme les hôteliers de Ville-Baie ne s'inquiètent pas le moins du monde de la

licence qu'on parle d'accorder chez nous. Ils en sont même contents. Car ils savent bien qu'ils ne perdront pas pour cela leur bonnes pratiques de Guives, qu'au contraire leur clientèle augmentera, car plus on a d'occasions de boire, plus on boit. Ce sont des gens expérimentés ces hôteliers."

Voilà ce que j'ai entendu dire à monsieur D... Ce sont les paroles d'un sage, dont il faut profiter. Oui Messieurs, si déjà nous gaspillons une forte somme pour la boisson, nous en gaspillerions deux fois plus avec une licence dans la paroisse. Voilà toute la différence.

Et vous, monsieur Boisdon, qui demandez cet e licence, c'est-à-dire le droit de faire pleurer nos mères et nos sœurs sans être frappé par la loi, le droit de vous enrichir à nos dépens, en spéculant sur nos mauvais instincts, je suis sûr que si vous aviez réfléchi à tout le mal que vous allez produire, et si vous n'aviez pas uniquement consulté votre intérêt personnel, vous n'auriez pas fait signer de requête ni demandé de licence. Vous auriez choisi une manière plus loyale et plus honorable de gagner votre vie. Avec votre amour du travail, votre expérience, votre amabilité et votre sobriété, vous pouviez trouver mieux que cela.

Ah ! Monsieur Boisdon, vous qui avez de si respectables parents, non, vous ne voudrez pas souiller leur nom, en l'affichant comme enseigne sur une auberge, rendez-vous des buveurs, qui sera avant longtemps critiquée, méprisée.

Messieurs les conseillers, n'hésitez plus à voter contre la licence ; dites un NON énergique.

Ai-je besoin, Messieurs, de rappeler le serment que vous avez prononcé lors de votre entrée au conseil, le serment d'agir toujours selon votre conscience et au meilleur des intérêts de la municipalité ? Vous aviez certainement l'intention d'y être fidèle.

Eh bien ! en conscience, croyez-vous que nous ayons besoin d'une auberge ? Si, après vous être mis sous le regard de Dieu, vous ne trouvez pas qu'elle soit nécessaire, très nécessaire au bien public, si vous ne jugez pas qu'avec une licence la paroisse sera plus heureuse, que les mœurs seront plus pures, les mères de familles et les jeunes filles et tout le monde plus heureux, que la religion sera mieux pratiquée, le dimanche mieux observé, l'ordre public mieux gardé, chaque citoyen plus riche et plus honnête, si vous ne jugez pas qu'il en sera ainsi, vous avez le devoir strict, en vertu de votre serment, et quelles que puissent être les considérations d'intérêt personnel, et malgré les pressions, les menaces, vous avez le devoir strict, à moins de vous parjurer, de ne pas accorder la licence.

Ah ! Messieurs les conseillers, vous que vos concitoyens ont appelés à veiller sur leurs intérêts, vous à qui ils ont témoigné leur confiance, vous ne sauriez mieux promouvoir ces intérêts et mériter cette confiance qu'en refusant d'octroyer la licence que monsieur Boisdon vous demande. Il ne faut pas pour contenter un seul faire souffrir toute une paroisse. Rappelez-vous que vos prédécesseurs ont toujours combattu l'idée d'une auberge, et en ont toujours refusé l'établissement. Nous n'en avons pas plus besoin que l'an dernier, qu'il y a 5, 10, 20 ans. Suivez le noble exemple de vos prédécesseurs, et la paroisse vous en gardera la plus vive reconnaissance.

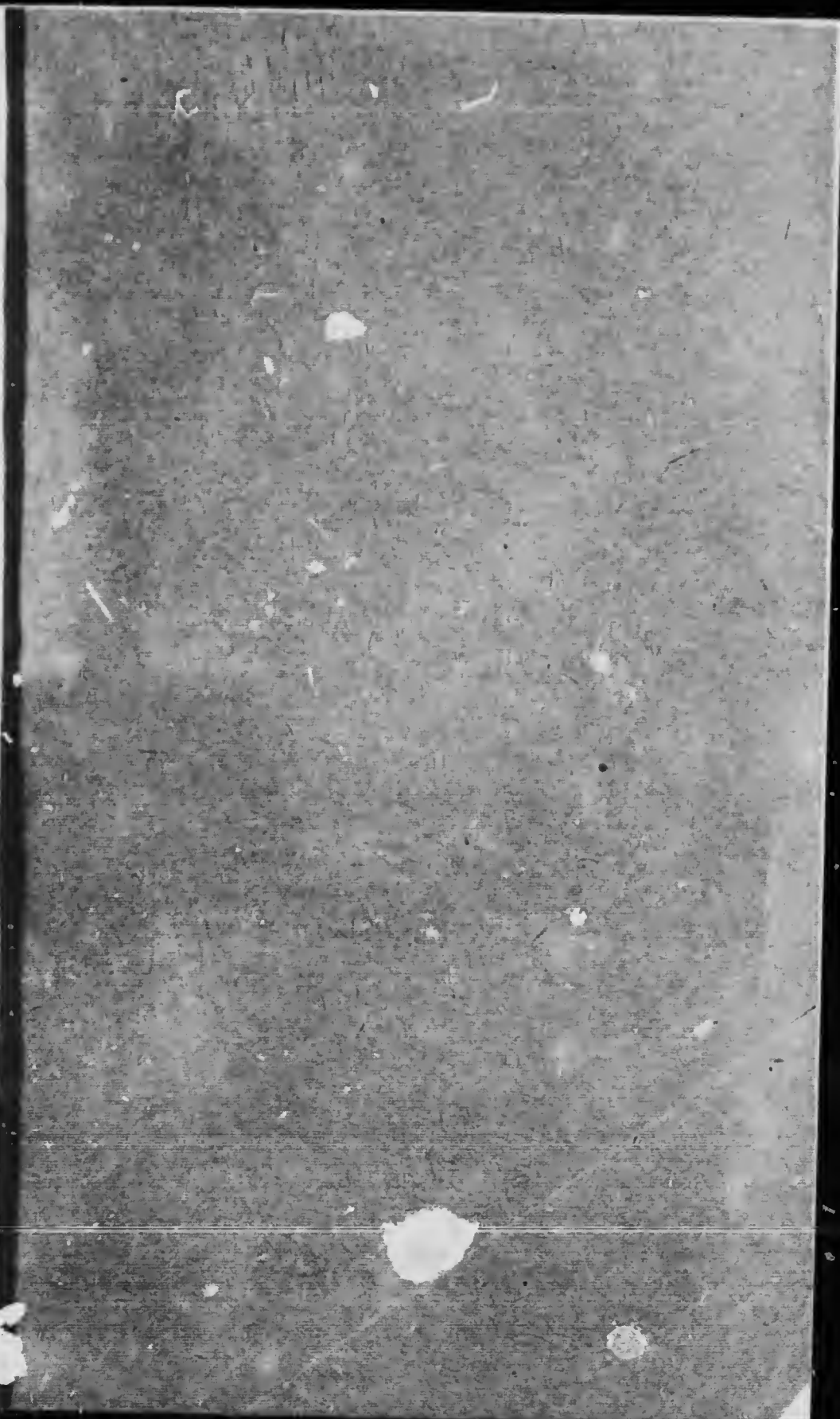
Je ne doute pas que celui d'entre vous, jeunes gens, qui prononcera un discours dans le genre de celui-ci,

remporte un beau triomphe.

*Et comme monsieur le maire et
messieurs les conseillers sont disposés
à faire leur devoir, je ne doute pas
qu'ils votent contre la licence.*



*et
sés
ous*



Cette brochure se vend :

12 exemplaires.....	\$0.20
25 ".....	0.40
50 ".....	0.75
100 ".....	1.25
500 ".....	5.00

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

En vente à la **Maison Sainte Elisabeth**
29, Seymour, Montréal.

0.20
0.40
0.7
1.2
5.0

arge c

ahetl

LETAL

